

Directeur voirie (h/f) - Commune de Mandelieu La Napoule

Ref : 0006260813001038

Fonction publique

Fonction publique Territoriale

Employeur

Communes

Localisation

Mandelieu-la-Napoule

Domaine : Intervention technique et logistique

Date limite de candidature : 13/10/2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels

Expérience souhaitée

Non renseigné

Rémunération

(fourchette indicative pour les contractuels)

Non renseigné

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Management

Non renseigné

Télétravail possible

Non renseigné

Vos missions en quelques mots

La Direction Générale des Services Techniques (DGST) recouvre un domaine d'intervention stratégique au sein de la collectivité.

Responsable de tous les travaux neufs, de la réalisation des études à l'exécution des grands travaux dans les domaines suivants :

- la voirie et les réseaux divers : routes, eaux pluviales, eaux usées, eau potable, éclairage public ;
- les bâtiments publics communaux ;
- les équipements sportifs.
- Technique spécifique au métier :
 - o Élaboration du programme du projet de voirie, d'ouvrage d'art ou de réseau ;
 - o Réalisation des études préalables liées au projet ;
 - o Reconnaissance des terrains et vérification des procédures d'acquisitions foncières ;
 - o Réalisation des études de conception de voirie, d'ouvrage d'art ou de réseau en intégrant la notion de partage de la voirie ;
 - o Participation aux étapes de communication et de concertation ;

o Choix des options techniques et environnementales et analyse technique des offres des entreprises.

• Transverse :

o Veille et observation sectorielle ;

o Maîtrise d'ouvrage de programmes et de projets ;

o Organisation et animation des relations à la population.

Profil recherché

- Instances, processus et circuits de décision de la collectivité ;
- Pathologies des chaussées, diagnostic, méthodes d'auscultation ;
- Rôles, missions et compétences des acteurs (MOA, AMO, MOE) et des partenaires techniques ;
- Techniques d'expression orale et écrite ;
- CCTP type ;
- Identification des missions du maître d'œuvre, choix du maître d'œuvre, choix du mode de dévolution des marchés de travaux ;
- Diagnostic de la voirie, mise en évidence des contraintes, propositions de procédés et techniques innovantes dans le cadre de l'économie circulaire ;
- Géologie et mécanique des sols (géotechnique) ;
- Techniques de génie civil ;
- Matériaux traditionnels et contemporains et techniques de mise en œuvre ;
- Matériaux alternatifs en techniques routières ;
- Mécanique des fluides, hydraulique appliquée ;
- Mécanique des structures (résistance des matériaux, béton armé et précontraint, structures métalliques, contrôles et mesures) ;
- Ingénierie et méthodes de conduite de projet ;
- Constitution d'un DCE ;
- Écocomparateurs ;
- Clauses de chantiers propres ;
- Utilisation des matériels de topographie informatisés ;
- Logiciels informatiques de DAO et CAO ;
- Règlementation DT-DICT (AIPR concepteur) ;
- Règlementation repérage avant travaux (RAT) Amiante, HAP.

Conditions d'exercice :

- Travail en bureau avec multiplicité des lieux d'intervention ; déplacements fréquents ;
- Obligation de formation en vue de l'obtention de l'AIPR concepteur (Autorisation à intervenir à proximité des réseaux).

Spécialisations :

Une polyvalence ou une forte spécialisation sera demandée :

- Polyvalence dans la réalisation et l'entretien de l'ensemble des réseaux ;
- Forte spécialisation dans les directions de services techniques structurées : grands travaux routiers, réalisation et entretien d'ouvrages d'art, réseaux humides, réseaux secs (câbles, fourreaux, courants faibles et forts etc.), voies d'eau, canaux, plans d'eau.

Relations fonctionnelles :

- Relations fréquentes avec les autres services de la collectivité (urbanisme, juridique, environnement, bâtiments, espaces verts, propreté urbaine, eau et assainissement, etc.) ;
- Relations avec les administrations d'État (équipement, environnement, etc.) ;
- Nombreuses relations avec des partenaires externes (services de l'État, bureaux d'études techniques, etc.) ;
- Relations occasionnelles avec les habitants.

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Envoyer CV et lettre de motivation à :

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

Mairie de Mandelieu La Napoule

06210 MANDELIEU LA NAPOULE

Conditions particulières d'exercice

Poste ouvert(s) sur le(s) grade(s) suivant(s) de la Fonction Publique Territoriale : Ingénieur, Ingénieur principal

Fondement juridique

Art. L331-7 du code général de la fonction publique (recrutement dérogatoire des candidats reconnus travailleurs handicapés) - Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.

Statut du poste

Vacant à partir du 13/10/2026

Métier de référence

Responsable du patrimoine de la voirie et des réseaux divers

Qui sommes nous ?

La commune est la plus petite collectivité territoriale de France, et la plus répandue sur le territoire. C'est une entité juridique dotée d'une personnalité morale et d'une autonomie administrative selon le principe constitutionnel que l'on appelle la libre administration des collectivités. Cette autonomie permet à chaque commune, quelle que soit sa taille, d'adapter son action aux besoins de son territoire.

La commune est administrée par le Maire. Il est l'autorité territoriale, gère le budget, est l'employeur du personnel communal et définit la politique à suivre avec les élus du conseil municipal. Il est également agent de l'État pour les fonctions d'état civil, d'ordre public, d'organisation des élections et de délivrance de titres réglementaires.

Les communes bénéficient d'une compétence générale pour gérer toute affaire d'intérêt communal. Ainsi, les compétences d'une commune sont nombreuses et très concrètes. Elle gère l'état civil (naissances, mariages, décès), la voirie communale, l'entretien des écoles maternelles et élémentaires et des bâtiments publics, la propreté, les espaces verts, les

équipements sportifs et culturels, l'urbanisme et la maîtrise des sols, l'aménagement urbain, l'action sociale via le centre communal d'action sociale (CCAS), les transports scolaires, la police municipale, l'organisation de l'accueil du jeune enfant. Suivant la taille de la commune et son budget, celle-ci va gérer plus ou moins de missions. Chaque commune reste libre de renforcer tel ou tel domaine en fonction des orientations définies par les élus et des besoins des habitants.

Cette diversité ouvre un large éventail de carrières : métiers de proximité, ingénierie territoriale, environnement, numérique, social, culture, urbanisme, éducation, sport, santé, animation, sécurité... Travailler dans une commune, c'est choisir un cadre professionnel où l'impact de son action est directement visible dans la vie quotidienne des habitants. C'est un environnement où la polyvalence, la capacité d'innovation et le sens du service sont valorisés. Que l'on contribue à accueillir les familles, entretenir les écoles, aménager l'espace public, développer la vie culturelle ou accompagner les transitions environnementales, chaque mission participe directement à la qualité de vie du territoire et au dynamisme de la collectivité.